

**8. a) Amendement au premier paragraphe de l'article 20 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

New York, 22 décembre 1995

NON ENCORE EN VIGUEUR: voir le paragraphe 3 de l'amendement qui se lit comme suit : "L'amendement entrera en vigueur lorsqu'il aura été examiné par l'Assemblée générale et que la majorité des deux tiers des États parties aura notifié le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire de la Convention, qu'elle l'accepte".

ÉTAT: Parties: 77.

TEXTE: [Doc. CEDAW/SP/1995/2.](#)

Note: L'amendement a été proposé par les Gouvernements danois, finlandais, islandais, norvégien et suédois et diffusé par le Secrétaire général sous couvert de la notification dépositaire C.N.373.1994.TREATIES-8 du 23 janvier 1995 conformément au premier paragraphe de l'article 26 de la Convention. À leur huitième réunion tenue le 22 mai 1995, les États parties à la Convention susmentionnée, ont décidé d'amender le paragraphe premier de l'article 20 de ladite Convention et ont adopté l'amendement. L'Assemblée générale a approuvé l'amendement à sa cinquantième session par la Résolution [50/202](#) du 22 décembre 1995.

<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>	<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Albanie.....	20 mai 2011 A	Grenade.....	12 déc 2007 A
Allemagne.....	25 févr 2002 A	Guatemala.....	3 juin 1999 A
Andorre.....	14 oct 2002 A	Îles Cook.....	27 nov 2007 A
Argentine.....	9 juil 2009 A	Irlande.....	11 juin 2004 A
Australie.....	4 juin 1998 A	Islande.....	8 mai 2002 A
Autriche.....	11 sept 2000 A	Italie.....	31 mai 1996 A
Azerbaïdjan.....	23 mai 2008 A	Japon.....	12 juin 2003 A
Bahamas.....	17 janv 2003 A	Jordanie.....	11 janv 2002 A
Bangladesh.....	3 mai 2007 A	Koweït.....	23 mai 2011 A
Belgique.....	11 nov 2016 A	Lesotho.....	12 nov 2001 A
Bosnie-Herzégovine.....	10 mai 2012 A	Libéria.....	16 sept 2005 A
Brésil.....	5 mars 1997 A	Liechtenstein.....	15 avr 1997 A
Bulgarie.....	15 sept 2010 A	Lituanie.....	5 août 2004 A
Canada.....	3 nov 1997 A	Luxembourg.....	1 juil 2003 A
Chili.....	8 mai 1998 A	Madagascar.....	19 juil 1996 A
Chine.....	10 juil 2002 A	Malaisie.....	30 juil 2018 A
Chypre.....	30 juil 2002 A	Maldives.....	7 févr 2002 A
Costa Rica.....	27 avr 2009 A	Mali.....	20 juin 2002 A
Croatie.....	24 oct 2003 A	Malte.....	5 mars 1997 A
Cuba.....	7 mars 2008 A	Maroc.....	31 mars 2010 A
Danemark.....	12 mars 1996 A	Maurice.....	29 oct 2002 A
Égypte.....	2 août 2001 A	Mexique.....	16 sept 1996 A
Équateur.....	22 déc 2011 A	Monaco.....	19 oct 2017 A
Espagne.....	26 janv 2010 A	Mongolie.....	19 déc 1997 A
Finlande.....	18 mars 1996 A	Monténégro.....	2 nov 2018 A
France.....	8 août 1997 A	Nauru.....	23 juin 2011 A
Géorgie.....	30 sept 2005 A	Niger.....	1 mai 2002 A
Grèce.....	8 janv 2013 A	Norvège.....	29 mars 1996 A

<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Nouvelle-Zélande	26 sept 1996 A
Oman	6 févr 2019 A
Panama.....	5 nov 1996 A
Paraguay	24 juil 2018 A
Pays-Bas ¹	10 déc 1997 A
Philippines	12 nov 2003 A
Pologne	23 déc 2010 A
Portugal.....	8 janv 2002 A
République de Corée	12 août 1996 A
République de Moldova.....	21 déc 2012 A
République tchèque	30 juin 2011 A

<i>Participant</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{2,3}	19 nov 1996 A
Samoa	24 oct 2018 A
Serbie.....	18 juin 2014 A
Singapour.....	30 août 2010 A
Slovénie	10 nov 2006 A
Sri Lanka.....	21 juil 2015 A
Suède	17 juil 1996 A
Suisse.....	2 déc 1997 A
Turquie.....	9 déc 1999 A
Uruguay	8 janv 2004 A

ARGENTINE

La République argentine rappelle que les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud font partie intégrante du territoire national de l'Argentine et qu'elles sont illégalement occupées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord car elles font l'objet d'un conflit de souveraineté entre les deux pays, conflit constaté par diverses organisations internationales.

L'occupation illégale de ces îles par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a amené l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter les résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9,

38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 et 43/25, dans lesquelles elle a reconnu l'existence du conflit de souveraineté évoquée au titre de la « Question des îles Malvinas » et a demandé instamment

aux Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations afin de trouver dans les meilleurs délais une solution juste, pacifique et définitive au différend.

De même, le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies s'est plusieurs fois prononcé dans ce sens, plus récemment dans la résolution qu'il a adoptée le 12 juin 2008.

Notes:

¹ Pour le Royaume en Europe, les Antilles néerlandaises et Aruba. Voir aussi note 2 sous "Pays-Bas" dans la partie "Informations de nature historique" concernant Antilles néerlandaises qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

² Pour le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, l'île de Man, îles Vierges britanniques, îles Falkland (îles Malvinas), et les îles Turques et Caïques.

³ Le 16 mars 2016, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié au Secrétaire général que son acceptation de l'Amendement avait été étendue aux territoires d'Anguilla et des Îles Caïmanes.

Le 16 mars 2017, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié au Secrétaire général que son acceptation de l'Amendement est étendue au territoire des Bermudes comme suit :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite que... l'acceptation par le Royaume-Uni de l'Amendement soit étendue au territoire des Bermudes, pour lequel le Royaume-Uni est responsable des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord... considère que l'extension de

l'Amendement aux Bermudes prendra effet lors de l'entrée en vigueur de l'Amendement...

Le 16 mars 2017, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié au Secrétaire général que son acceptation de l'Amendement est étendue au territoire des Sainte Hélène, Ascension et Tristan Da Cunha comme suit :

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite que... l'acceptation par le Royaume-Uni de l'Amendement soit étendue au territoire de Sainte Hélène, Ascension et Tristan Da Cunha, pour lequel le Royaume-Uni est responsable des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord... considère que l'extension de l'Amendement à Sainte Hélène, Ascension et Tristan Da Cunha prendra effet le jour de l'entrée en vigueur de l'Amendement...

